SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KaVo DEKASEPTOL Gel

Code du produit:

1.004.6827
1.008.1637
1.000.7204
1.000.7205
1.006.0010
1.008.5760
1.008.6581
1.009.3848

Autres désignations commerciales

DEKASEPTOL Gel, KaVo DEKASEPTOL, Dekaseptol Gel, Dekaseptol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Kaltenbach & Voigt GmbH	
Rue:	Bismarckring 39	
Lieu:	D-88400 Biberach	
Téléphone:	+49 (0) 7351 56 0	Téléfax: + 49 (0) 7351 56 1488
e-mail:	sdb@kavo.com	
Internet:	http://www.kavo.com/	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 7351 56 4000 (24 h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Danger par aspiration: Asp. Tox. 1
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs inflammables.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 2 % Aromaten
Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

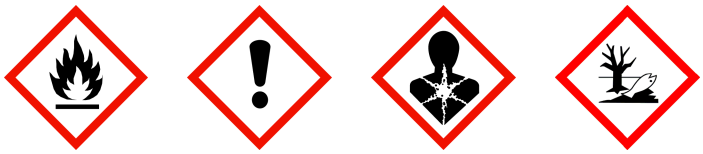

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P235	Tenir au frais.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.
P501	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils supplémentaires

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:
Résultats d'essai: voir section 9..
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.
Une concentration dans des locaux en contrebas ou des locaux fermés présente un risque accru d'incendie et d'explosion.
Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.
Dans le compartiment à gaz de cuves fermées, et en particulier sous l'effet de la chaleur, des vapeurs de solvants imflammables peuvent s'accumuler. Veiller à tenir à l'écart toute source de chaleur et d'ignition.
Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).
Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat.
Le produit est appliqué au pistolet ou au pulvérisateur.
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Un risque de formation de mélanges explosifs vapeur-air subsiste même après usage jusqu'à complète évaporation des composants inflammables.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:
SECTION 11: Informations toxicologiques

Effets nocifs possibles sur l'environnement:
SECTION 12: Informations écologiques

Autres effets nocifs:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:
SECTION 12: Informations écologiques

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]			
64742-49-0	Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 2 % Aromaten			65 - < 70 %
	927-241-2		01-2119471843-32	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H336 H304 H412 EUH066			
64742-95-6	Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten			25 - < 30 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

n°CAS: 64742-49-0 Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 2 % Aromaten:
Benzène Concentration: < 0,1 %

n°CAS: 64742-95-6 Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten:
Benzène Concentration: < 0,1 %

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Protection individuelle du premier sauveteur:
Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).
Aide élémentaire.

Informations pour le médecin:
Danger par aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
oedème pulmonaire. Pneumonie.
Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

Après inhalation

éloigner la victime de la zone dangereuse.

Veiller à un apport d'air frais.
En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxiloson, aérosol dosé Pulmicort. (Auxiloson et Pulmicort sont des marques déposées).
en cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau et savon.
Appliquer une crème grasse.
Ne pas nettoyer avec:
Solvants/Dilutions
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.
En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester:
Toux.
dyspnée.
Cyanose (coloration bleue du sang).
oedème pulmonaire.
Pneumonie
Acidose
Dépression du système nerveux central
Maux de tête
Nausée
État semi-conscient
Vertiges
État d'ivresse
État inconscient

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.
En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène.
Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau.
Poudre d'extinction. (ABC-poudre)
Mousse
Dioxyde de carbone (CO_2).

Classe de feu (DIN EN 2): B (Feux de matières liquides ou en liquéfaction).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

Jet d'eau en aspersion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

Produits de combustion dangereux:
Monoxyde de carbone.
Dioxyde de carbone (CO_2).
Hydrocarbures.
Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais.
Veiller au retour de flamme. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement. Sinon le faire brûler sous contrôle. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
normes DIN/EN: DIN EN 469

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr. Propagation du gaz notamment au niveau du sol (plus lourd que l'air) et respecter la direction du vent. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Personnel non formé pour les cas d'urgence:
Utilser un équipement de protection personnel.

Équipes d'intervention:
Utiliser un équipement de protection individuel
Matériau approprié: Voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:
S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Eliminer de la surface de l'eau (p. ex. écumer, aspirer). Colmater les bouches de canalisations.

Pour le nettoyage:
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.
matériel recommandé:
Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.
S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration. Ventiler la zone concernée.

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Kieselguhr
Liant universel
Matériau absorbant, organique

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:
Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Ventilation technique du poste de travail
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.
Prévoir une aspiration de l'air ambiant à hauteur du sol.
Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser dans la mesure du possible:
Dispositifs protégés contre les éclaboussures
Dispositifs avec aspiration locale
Utiliser dans une cabine à aspiration équipée d'un filtre à air intégré.
à n'utiliser que dans des cabines de pulvérisation ventilées.
S'assurer que l'alimentation en air frais est installée en amont et l'aspiration d'air vicié en aval des opérateurs.
L'air aspiré par la ventilation ne doit pas être réinjecté dans le local.
Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Préventions des incendies et explosion

Mesures de lutte contre l'incendie:
Le produit: Inflammable
La formation de vapeurs combustibles est possible à des températures supérieures à: +10 °C (Point éclair: -15 °C)
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Retour de flamme sur longue distance possible.
les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.
En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.
Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration.
Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.
Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.
Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.
Ne pas vider le récipient avec de la pression.
porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Information supplémentaire

Précautions pour la protection de l'environnement:
Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.
Collecter l'eau de lavage dans des récipients fermés.
Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale:
Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).
les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.
Les zones de travail doivent être aménagées de sorte à pouvoir être nettoyées à tout moment.
Les sols, murs et autres surfaces de la zone exposée au danger doivent être nettoyés régulièrement.
Nettoyer la cabine de peinture et la hotte d'aspiration à chaque changement de produit.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger contre: forte chaleur. Effet du froid.

température de stockage: +10 - +30 °C

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Substances dangereuses explosives. Gaz. Autres substances dangereuses explosives. Solides inflammables. Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau. Substances fortement oxydantes. Nitrate d'ammonium et composés aux nitrate d'ammonium. Peroxydes organiques et matières autoréactifs. Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

mesures techniques et conditions de stockage:
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver le récipient bien fermé.
Protéger les conteneurs contre l'endommagement.
Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.
Les petites quantités doivent être stockées dans des armoires pour matières dangereuses.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.
Recommandation:
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

aucune/aucun

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Résumé des mesures de gestion des risques (RMM) synthétisant toutes les utilisations couvertes dans le scénario d'exposition:
N'utiliser que les quantités de produit suivantes par unité de temps:
Aucune information disponible.
Largeur et hauteur minimales de l'espace pour le traitement/l'application:
Aucune information disponible.
taux minimaux d'aspiration pour le domaine d'utilisation (taux de renouvellemnt de l'air par heure):
Aucune information disponible.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée:
Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)
Modèles de protection oculaire recommandés :
UVEX I-VO / UVEX I-3 / UVEX SUPER OTG
Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection des mains

constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Avant de commencer le travail, appliquer des préparations de soin cutané résistantes aux solvants. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière .
Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité.
Porter si possible des gants en coton par-dessous.
Prévoir des phases de récupération pour que la peau se régénère.
Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation.
Remplacer en cas d'usure!
Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min (DIN EN 374)
Modèle de gants adapté: Gants à crispin
Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré).

Epaisseur du matériau des gants: >= 0,7 mm
Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Matériau déconseillé:
NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel).

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 1 - 5 min (DIN EN 374)
Modèle de gants adapté: Gants à usage unique
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
Epaisseur du matériau des gants: >= 0,2 @1708.B0171
Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée:
Combinaison, Fibres naturelles (coton) (DIN EN 340)
Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).
Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres .
normes DIN/EN: DIN EN 468
Combinaison de protection contre les substances chimiques (Combinaison à usage unique, antistatique.)
Type 6 étanche aux projections limitées
Type 5 Imperméable aux particules (méthode B)
Type 4 Imperméable à la nébulisation
Modèles de vêtements de protection recommandés:
TYVEK CLASSIC PLUS (DU PONT)
Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques avec des semelles conductrices. (DIN EN 344)

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
dépassement de la valeur limite
formation d'aérosol ou de nébulosité
en fortes concentrations
effet prolongé
ventilation insuffisante
aspiration insuffisante
Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.
Types de filtre:A, B, E, K. Classe 1: Concentration maximale admissible de polluants dans l'air = 1000 ml/m3 (0,1 vol. -%); classe 2 = 5000 ml/m3 (0,5 vol. -%); claase 3 = 10000 ml/m3 (1,0 vol. - %).
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!
Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Appareil de protection respiratoire approprié:
Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

Modèles de protection respiratoire recommandés:
Demi-masque (DIN EN 140), Quart de masque (DIN EN 140), Appareil filtrant combiné (EN 14387), Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A1P1/A2P2
Demi-masque filtrant (DIN EN 149), Quart de masque (DIN EN 140), Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: FFA1P1/FFA2P2 (DIN EN 405)
Demi-masque (DIN EN 140), Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: 4251 (FFA1P1 - 1000 mL/m³) / 4255 (FFA2P2SL - 5000 mL/m³) (3M)
Demi-masque (DIN EN 140), Quart de masque (DIN EN 140), Matière/fluide filtrant: 6051 (FFA1P1 - 1000 mL/m³) / 6055 (A2 - 5000 mL/m³) (3M)
Appareil filtrant combiné (EN 14387), Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A (DIN EN 136), Couleur: marron
Ou des produits similaires d'autres fabricants. Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Mesures organisationnelles de prévention des expositions:
Éviter le rejet dans l'environnement.
Mesures structurelles pour empêcher l'exposition:

Utiliser la technique suivante de récupération et/ou de retraitement pour l'épuration des gaz polluants:
Nettoyeur d'air pollué
Adsorption
Incinération

Indications diverses:
SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	non applicable	
Modification d'état		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	(Référence bibliographique) > 140 °C	
Point de sublimation:	non applicable	
Point de ramollissement:	non applicable	
Point d'écoulement:	non applicable	
Point d'éclair:	> 24 °C	EN ISO 2719
Inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	(Référence bibliographique) 0,6
Limite supérieure d'explosivité:	(Référence bibliographique) 7,0
Température d'inflammation:	(Référence bibliographique) > 200 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes

négligeable

Pression de vapeur: (à 20 °C)	(Référence bibliographique) < 5 hPa	
Pression de vapeur: (à 50 °C)	(Référence bibliographique) < 24 hPa	
Densité (à 20 °C):	0,79 g/cm³	DIN 51757
Hydrosolubilité:	(Référence bibliographique) < 0,1 g/L	

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage:	non applicable (Mélanges)	
Viscosité dynamique:	non déterminé	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 20,5 mm²/s	DIN 53015
Durée d'écoulement: (à 23 °C)	24 s	DIN EN ISO 2431
Densité de vapeur:	4,0 (Air = 1)	
Taux d'évaporation: (à 20 °C)	< 0,6 (acétate de n-butyle =1)	ASTM D 3539
Test de séparation de solvant:	non applicable	

9.2. Autres informations

Seuil olfactif: non déterminé
Classe de température (DIN EN 60079-0): T 3 (T > +200 °C ... <= +300 °C)
Concentration limite en oxygène (LOC) (DIN EN 14756): Aucune donnée disponible
Groupe d'explosion: IIA
Interstice expérimental maximal de sécurité (IEMS) (IEC 60079-1-1): > 0,9 mm
Courant minimal d'ignition (CMI) (IEC 60079-11): Aucune donnée disponible
Énergie minimale d'ignition (EMI) (DIN EN 13673-1): Aucune donnée disponible
Poids moléculaire: 126 g/mol (calculé.)
Conductivité: (ASTM D 2624): > 1000 ps/m

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable, Risque d'inflammation.
Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Indications diverses:

SECTION 7: Manipulation et stockage

10.5. Matières incompatibles

Vive réaction avec:
Agents oxydants, fortes.
Indications diverses:
SECTION 7: Manipulation et stockage

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.
Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
En cas d'incendie: SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-49-0	Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 2 % Aromaten				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	Rat	ECHA [read-across]
	dermique	DL50	> 2000 mg/kg	Rat	ECHA [read-across]
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	> 5,6 mg/l	Rat	ECHA [read-across]
64742-95-6	Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten				
	par voie orale	DL50	3492 mg/kg	Rat	ECHA
	dermique	DL50	> 3160 mg/kg	Lapin	ECHA
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	(> 10,2) mg/l	Rat	ECHA

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
En cas de contact avec la peau:
légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.
une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

En cas d'inhalation:
Irritation des voix respiratoires

En cas de contact avec les yeux:
légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.
Rougeur conjonctivale.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten)
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 2 % Aromaten), (Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aquatique:
Le produit n'a pas été testé.

Toxicité terrestre:
Le produit n'a pas été testé.

Effets dans les stations d´épuration:
En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

Nº CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Méthode Dose	[h] | [d]	Espèce	Source
64742-49-0	Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 2 % Aromaten				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 10 - 30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 22 - 46 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,182 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA
	Toxicité pour les algues	NOEC (< 1) mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,317 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA
64742-95-6	Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA
	Toxicité pour les poissons	NOEC (1,228) mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA
	Toxicité pour les algues	NOEC (0,22) mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC (2,144) mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 99 mg/l)	0,5 h	Boue activée	ECHA [10 min]

12.2. Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique:
non applicable (Mélanges)

Biodégradation:
négligeable (Mélanges)

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-49-0	Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 2 % Aromaten			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	89 %	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64742-95-6	Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	78 %	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB

énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Solutions pour traitement des déchets:
Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Propriétés pertinentes pour la «dangerosité» des déchets:
Nocif

soumis à une documentation
Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.
Les déchets à recycler doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.
Pour le recyclage, consulter les bourses aux déchets.
Abfälle zur Beseitigung sind von einer Einstufungs- und Kennzeichnungspflicht nach Chemikaliengesetz ausgenommen.
Ne pas mélanger à d'autres déchets.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
nettoyage des IBC seulement dans un endroit autorisé.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.
Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

Code d'élimination des déchets-Produit

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Autres recommandations de traitement des déchets:
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Pour le nettoyage:
Matériau approprié: Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1268
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3

Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	363
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1268
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3

Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	363
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1268
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: 223, 363, 955
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité dégagée: E1
EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1268

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
Passenger LQ: Y344
Quantité dégagée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

Matières dangereuses: Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 90 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.
Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 2 % Aromaten
Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten

SECTION 16: Autres informations

Modifications

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
SECTION 2: Identification des dangers
SECTION 3: Composition / informations sur les composants
SECTION 4: Premiers secours
SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie
SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
SECTION 7: Manipulation et stockage
SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques
SECTION 10: Stabilité et réactivité
SECTION 11: Informations toxicologiques
SECTION 12: Informations écologiques
SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination
SECTION 14: Informations relatives au transport
SECTION 15: Informations réglementaires
SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.